

le 01/10/2021

Madame, Monsieur,

En l'année 2008, nous avons été démarchés mon épouse et moi-même par la société EVASOL pour une étude de panneaux photovoltaïque.

commercial de la société, nous a fait une évaluation que serait notre rentabilité avec la pose de panneaux nous certifiant que l'installation rapporterait 2400 euros par an pour 21 M2 de panneaux posés.

La pose des panneaux a été facturée au prix de 25 000 euros.

L'installation n'a jamais donner la rentabilité annoncée par à savoir 2400 euros mais plutôt une rentabilité autour de 1500 euros par an.

De plus, en avril 2008, le commercial nous a fait pression pour signer l'offre en soulignant le fait que le tarif était une offre promotionnelle et valable que quelques jours.

Également, celui-ci ne nous a pas laissé le choix de l'établissement de crédit. Nous devons faire la demande de crédit auprès de CETELEM afin de couvrir la totalité de la facture. D'ailleurs, C'est ce même commercial qui s'est chargé d'instruire notre dossier de demande de crédit à partir des documents CETELEM en indiquant que nous bénéficions d'un taux préférentiel à l'époque.

Notre remboursement de crédit des panneaux était de 219 euros par mois pour une durée initiale de 180 mois au taux de 5%. Le cout total devait être de 36000 euros en fin de remboursement.

La revente d'électricité est moindre puisque depuis 2009, elle nous rapporte environ 1500 euros par an.

Nous sommes loin de l'objectif annoncé par le commercial qui a plutôt utilisé une pratique forcée pour effectuer sa vente.

A ce jour aucune économie ou gain à la revente n'ont été réalisés puisque la facture de 25000 euros, un crédit avec un cout total de 36000 euros totalisent une dépense élevée. Pour solder le crédit avant la fin des 180 mois et éviter un cout total élevé, nous avons dû puiser encore dans nos économies.

Pour finir, peu de suivis et de contrôles sur la bonne exécution des travaux, du bon fonctionnement et du rendement de l'installation n'ont réellement été réalisés par EVASOL ou CETELEM.

D'ailleurs, l'onduleur de leur marque TENESOL n'a pas résisté très longtemps et EVASOL a répondu absent quelques mois ou années plus tard suite à leur dépôt de bilan ou leur faillite.

C'est un achat regrettable avec un cout élevé via une offre de crédit plutôt abusée en complément.

Notre seul espoir aujourd'hui pour récupérer en partie notre dépense, c'est vous ; Nous espérons vraiment de votre part une aide précieuse. Avec tous nos remerciements.

